



Radio CGT



Region Nouvelle-Aquitaine

ANNEE 2019

SEMAINE DU 27 MAI

EDITO

Le reclassement des agents : priorité de la CGT en 2019...

Faire l'entretien et la maintenance des bâtiments, servir et confectionner des repas, nettoyer les locaux,...voilà bien des activités professionnelles qui méritent d'être reconnues à leur juste valeur. Voilà pourquoi la CGT se bat depuis toujours pour que le principe du « A travail égal, salaire égal » soit réel. D'autant plus que ces travaux sont souvent pénibles et usent les collègues qui parfois ne peuvent plus exercer leur métier. Voilà pourquoi la CGT s'active pour que le reclassement des agents devienne une priorité de la région qui a entendu le message de la CGT. Une expérimentation devrait voir le jour sur le sujet dans les prochaines semaines. La CGT s'y engagera fortement pour les agents!!!

FLASH SPECIAL LYCEE !!!

PERIMETRE d'INTERVENTION DES AGENTS DES LYCEES...ce que les agents doivent faire et ce que les agents de la région ne doivent pas faire..

La CGT souhaite vous diffuser ce document (en pièce jointe et à retrouver sur le site cgtrna.fr) pour que chacun des agents des lycées puissent s'approprier et faire vivre ses droits à travers cet écrit. Nous le savons il n'est pas encore parfait et la CGT a bien demandé d'autres points...mais il précise quand même ce qui relève de la responsabilité ou pas des agents de la région et des agents de l'Etat dont les chefs d'établissement et les gestionnaires.

UN EXEMPLE D'ACTUALITE et que cela plaise ou non:

PAS DE TRANSPORTS DE COPIES OU DE SUJETS D'EXAMENS...C'est de la responsabilité de l'Etat et de ses agents!!

Nous le savons certains chefs d'établissement ne souhaitent pas appliqué ce texte discuté pourtant avec eux!!!! Que certains considèrent avec dédain les agents de la région, rien de neuf....qu'ils considèrent de la même manière leur collègue représentant qui ont participé à cette discussion, voilà une bien belle nouveauté!!!

Nous le savons aussi, ce document a été envoyé dans les lycées aux chefs d'établissement et gestionnaire qui ne veulent pas le diffuser...ALORS MAINTENANT VOUS L'AVEZ...

Et puisque nous savons aussi faire dans la caricature et l'humour, tout en donnant des éléments sérieux, nous vous proposons de revenir au temps des seigneurs et des gueux...

L'enfer est pavé de bonnes intentions

Ou « Chronique d'un rétropédalage annoncé ?? ».

C'était une bonne initiative que de présenter aux organisations syndicales un document sur le périmètre d'intervention des agents de lycées. Bonne initiative même si un peu tardive tant la CGT avait alerté depuis des années sur le transport des copies, l'entretien des pelouses et appartements de fonction, les demandes de travailler gratuitement pour l'activité des CFA / GRETA et de la formation continue...

Plusieurs collègues de Lycées avaient même été sanctionnés en discipline sur des refus d'intervention qui n'étaient pas encore arbitrés par un tel document. La CGT, qui défendait ces collègues, avait mis en avant que l'on ne pouvait pas les sanctionner sans base écrite et était donc assez favorable à l'idée de mieux définir ce que les agents devaient faire et ceux qu'ils ne devaient pas faire.

Donc, Bien, Bien ... un document, issu de la discussion en Comité Technique du 12 mars et d'un nouvel échange en Comité de dialogue social le 21 mars, prenait forme auquel nous aurions pu donner notre pleine accord et puis bing !!! « Bien ...venue à BISOUNOURS LAND3 »..., il fallait en discuter avec les représentants des proviseurs. En tout cas c'était la volonté de la Région. Si la CGT souhaite que des discussions aient bien lieu avec l'ensemble des parties prenantes de la « double-autorité », nous redoutions que ce document soit mis à mal par les représentants des autorités fonctionnelles. Et puis l'employeur est bien la région donc...alors, nous étions nous tromper ?

PATATRAS et CARABISTOUILLE

A partir de là, rétropédalage, interprétations diverses, refus de certains proviseurs de prendre en compte ce texte et l'affaire était faite : la bonne idée se transformait en « eau de boudin ».

Quelques exemples :

Lors de la discussion, les proviseurs se sont battus pour ne pas faire leur petite part dans la tonte de leur pelouse de leur logement de fonction. Ainsi, ils ont obtenus que si leur pelouse faisait plus de 500 m², ce serait aux agents de tondre. C'est dramatique ou bien à se tordre de rire. Ces personnes seraient-elles revenues au temps de la seigneurie? « ces seigneurs » pourrait-on donc dire, ne pourraient-ils pas faire comme tout un chacun, l'effort de tondre leur pelouse (En bras de chemise quand il fait bon dehors c'est bien pourtant !!!). Non, on est l'autorité fonctionnelle, le CHEF d'établissement, on ergote sur la surface et, puis il y aurait « des gueux » pour faire cela....Nous ne sommes pas d'accord!!

Pour les ramettes de reprographie, il était proposé que les agents les amènent sur un lieu unique et donc que le personnel administratif s'en charge après pour les mettre dans les imprimantes,.... Non, il faut maintenant les amener sur les différents lieux de stockages et donc, sans le dire, d'utilisation....On se demande même si les agents ne vont pas avoir à recharger les imprimantes de chacune et chacun.. Et là bim: encore pour les agents de la Région...

Les copies et les sujets d'examen. Les fameuses copies d'examen dont le transport met en responsabilité des agents territoriaux alors que les examens sont une activité d'Etat. Là, la région a tenu bon : les agents territoriaux ne devaient pas transporter des copies remplies et même des sujets. Bien! Mais c'était sans compter avec le « sans-gêne » de certains proviseurs, exigeant et par écrit (que nous avons) que les agents de la région le fassent quand même. On aurait l'impression qu'après s'être battus pour remplir la barque des agents territoriaux de tâches qu'ils n'ont pas à faire, ce qui leur a été imposé, le si peu, rétropédalage compris, ils ne voulaient même pas en entendre parler.

Nous avons obtenu que lorsqu'un agent était en formation, à son retour au Lycée, le soir, il n'ait pas à effectuer son service. Rétropédalage aussi, il faudra qu'il bosse...Pour les autorités fonctionnelles, une journée de formation ne doit pas être considérée comme une journée de travail!!!

L'entretien et la maintenance des locaux du GRETA, de l'UFA, du CFA, sont assurés par les agents territoriaux uniquement quand il s'agit des salles communes utilisées à la fois par les lycéens et le GRETA/CFA/UFA, hors problèmes de sécurité. Aucun doute à avoir, certains proviseurs s'occuperont bien de faire en sorte que tout se passe bien dans ces salles communes même quelques heures dans l'année.

Le nettoyage des postes de travail (paillasse et tables de travail atelier), source de production de substances chimiques (produits chimiques, poussières de bois, de fer, pierre, etc..) sont à réaliser par les utilisateurs dans le cadre de leur apprentissage. Il faudrait que ce paragraphe soit bien lu par tout le monde proviseurs, gestionnaires, techniciens, agent chef, cela leur éviterait de demander des procédures disciplinaires abusives pour refus d'obéissance (Nous avons des exemples).

Les mesures de responsabilisation (ex T.I.G) : les agents des lycées n'ont pas pour mission d'encadrer directement les élèves, néanmoins, ils font partie de la communauté éducative... Décidemment notre administration ne doute de rien. Un coup ils en font partie, un coup non mais par contre à tous les coups c'est à leur détriment....

Les chefs d'établissement et les gestionnaires ont un rôle essentiel dans la vie d'un établissement public recevant des élèves. Ils sont les garants d'un service public de qualité et de l'avenir de nos enfants. Nous savons que la majorité d'entre eux jouent leur rôle en toute responsabilité.... A partir du moment où ils les prennent et considèrent chacun dans ce qu'il doit faire et ce qu'il ne doit pas faire...Voilà bien le problème...

C'est qui le Patron ?

Comprenez donc que la CGT se demande qui est le Patron ? Le Président de la Région et/ou son représentant ou bien les proviseurs ? Et cette question est valable pour ce périmètre d'intervention mais aussi pour la mise en place des bonnes conditions de travail qui font souvent défaut, pour le bien-être au travail qui pose problème ici et là, pour la prévention qui doit être partout installée.

Qui commande ? Les patrons du privé ou du public ont l'habitude de dire que c'est celui qui paye. Que nous sachions, c'est notre collectivité qui paie ses agents sous la responsabilité fonctionnelle de personnels d'Etat qui devraient avoir plus de considération pour eux.

Devrait-on voir ressortir les vieilles histoires du passé où le proviseur demande à l'agent « l'arbin » d'aller promener son chien, comme du reste cela a aussi existé au siège, de servir de chauffeur ou de traiteur, de femme de ménage voire de facteur entre la loge et le logement de fonction ? Non, le présent parfois suffit. Et après, on nous dira, on écrira même que les agents font partie de la « communauté éducative » du Lycée mais pour quel rôle, celui de « sherpa, de boy, de valet » ?

Par contre, et parce que cela les arrange, certains oublient bien des fois leur devoir envers les personnels, de mettre en place les commissions des ATT, les plans de prévention, le Document Unique, des emplois du temps concertés en temps et heure, des postes adaptés,...

Allez un peu de bon sens et de respect mutuel pour que vive vraiment la communauté éducative.

La CGT y veillera et reste donc à la disposition des agents qui se sentiraient mal reconnus dans leurs vraies missions.